

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Réglementant la circulation

Rue de Colleville

sur le territoire de la commune de Périers sur le Dan

Le Maire de la commune de Périers sur le Dan,

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi 82.623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R44, R225 et R227 du Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 novembre 1967,

Vu les arrêtés subséquents portant sur la modification ou la révision des parties 1 à 8 du livre I de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 février 1988,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire, pour des raisons de sécurité lors du déroulement des travaux de renforcement réseau BT souterraine ENEDIS réalisés par l'entreprise TEIM à VIRE, ZI Est Avenue de Bischwiller, de réglementer la circulation, rue de Colleville.

A R R Ê T É

Article 1 : Pendant la durée des travaux qui se dérouleront du **24/07/2017** au **04/08/2017** la circulation sera interdite sur les zones de travaux (route barrée) et le stationnement interdit :

- Rue de Colleville
- Rue de la Grande Cour
- Rue de l'Eglise partiellement

Des déviations seront mises en place.

Article 2 : Les dispositions visées à l'article précédent seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Calvados
 - A la Gendarmerie de Ouistreham
 - Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement du Calvados
- chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.
- Caen la mer,
 - Ramassage des déchets
 - Twisto et bus verts
 - Habitants par le site

Fait à Périers sur le Dan, le 21 juillet 2017.

Le maire,



Raymond PICARD